



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 05/04/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
5 avril 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENTIER Florent

Membres présents.....26
 Absents ayant donné mandat de procuration.....1
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération 15

Budget Primitif 2023 - Rapporteur : M. DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	1	23	0	4	0

Le Budget Primitif présente les crédits pour l'exercice 2023. Le contenu du budget est présenté à l'assemblée dans un rapport de présentation.

Compte tenu des délais d'adoption du Compte Administratif, la réglementation prévoit la reprise anticipée du résultat dès le Budget Primitif. Dans ce cas, le Conseil Municipal inscrit également au Budget de reprise la prévision d'affectation ainsi que les restes à réaliser.

Conformément à la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2022, établie après la journée complémentaire et annexée au présent budget, la reprise anticipée est constituée des éléments suivants :

- Résultat de fonctionnement 2022 à affecter = 692 099,31 €
- Excédent en investissement (R 001) = 149 912,31 €
- Solde des restes à réaliser = - 225 345,03 €

D'où :

- Prévision d'affectation en réserves (R 1068) = 75 432,72 €
- Report en fonctionnement (R 002) = 616 666,59 €

Sur avis de la Commission des Finances, Suivi du Budget réunie le 3 avril 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

1. De reprendre par anticipation le résultat prévisionnel 2022,
2. De reprendre les crédits de reports au 31 décembre 2022 dès le Budget Primitif 2022,
3. D'adopter par chapitre et par opération d'équipement le Budget Primitif 2023 dont la balance générale est équilibrée

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 663 614,36 €	4 663 614,36 €
INVESTISSEMENT	1 424 649,64 €	1 424 649,64 €
TOTAL BUDGET	6 088 264,00 €	6 088 264,00 €

POUR : 23
ABSENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 avril 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.04.12 15:10:40 +0200
Ref:20230412_145002_1-2-O
Signature numérique
le Maire